

# Intimidation scolaire

## Partage d'expérience pour le « cycle 3 »

Réseau d'écoles21

26 mai 2021

D. Hamel - Codirecteur

# Au menu

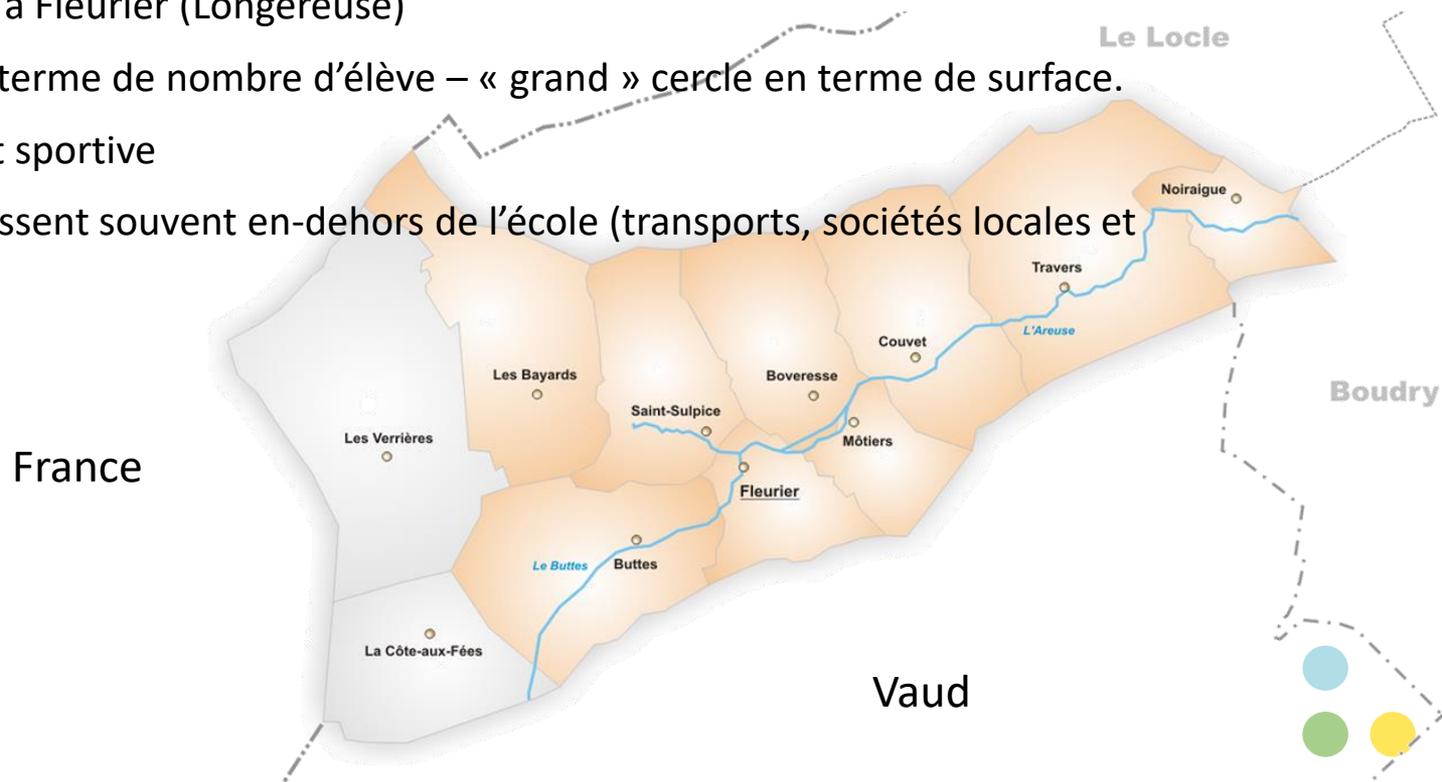
1. Introduction
2. Contexte global
3. MPP
4. Cyberharcèlement
5. Questions



# 1. Introduction

## Notre cercle scolaire en quelques mots

- 3 communes (VdT – Les Verrières – La Côte-aux-Fées) / 12'000 habitants
- 1300 élèves 1-11 – 160 enseignants
- 14 bâtiments – 11 villages
- 350 élèves au cycle 3 (9-11) – 55 enseignants
- Bâtiment principal à Fleurier (Longereuse)
- « Petit » cercle en terme de nombre d'élève – « grand » cercle en terme de surface.
- Culture familiale et sportive
- Les jeunes interagissent souvent en-dehors de l'école (transports, sociétés locales et sportives,...).



## 2. Contexte global

### Mieux Vivre Ensemble

#### Constats

- Microcosme scolaire - Tout est lié et important !
- Climat scolaire -> lien avec la réussite scolaire
- Besoin de traiter les situations problématiques de manière efficace, si possible...

#### Choix

Travailler sur le climat scolaire de manière générale et ajouter des outils adéquats pour traiter les situations problématiques

- Projet de cercle MVE (charte et activités de prévention chaque année 1-11)
- Travail avec les familles
- Travail avec les collègues (enseignant-e-s)
- Travail avec les élèves (prévention

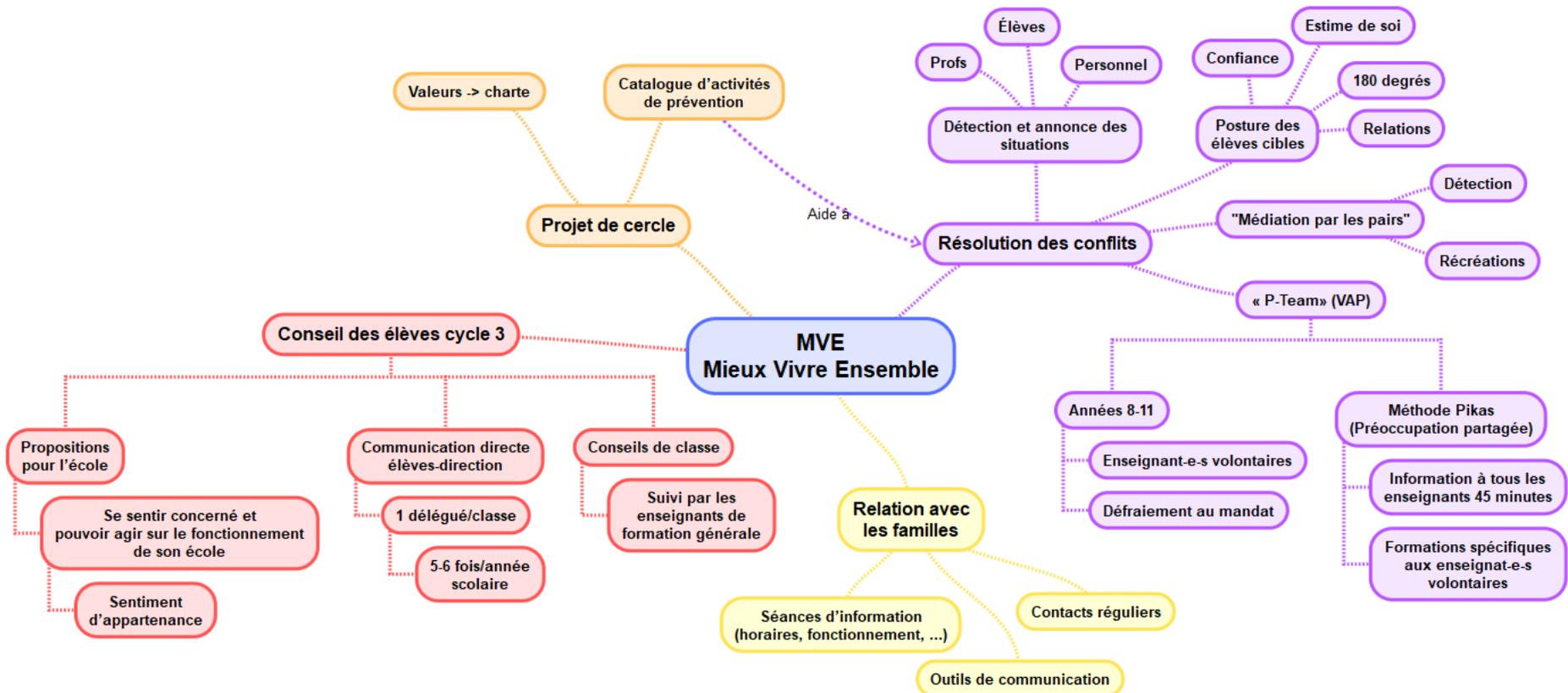
Au cycle 3 particulièrement (éclatement du «groupe classe» et interactions plus nombreuses)

- Résolution des conflits -> (médiation, SSE, MPP)
- Travail spécifique en FGE (en lien avec notre projet de cercle MVE)
- Conseil des élèves au cycle 3
- Parrains-marraines



## 2. Contexte global

### Mieux Vivre Ensemble – ajouts au dispositif de base





## 2. Contexte global

# Mieux Vivre Ensemble -Charte



### Charte du Cercle scolaire du Val-de-Travers

L'institution scolaire est investie d'une double responsabilité: d'une part, elle doit garantir que les élèves puissent apprendre ensemble dans les meilleures conditions et d'autre part, elle doit préparer chaque élève à vivre en société dans le respect d'autrui et dans la tolérance.

Afin de mettre en évidence ces missions, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau a établi une charte, fruit d'un travail commun autour d'un projet d'établissement visant à mieux vivre ensemble. Chaque membre défend les valeurs contenues dans ce document de référence et favorise toute action en ce sens.

#### Respect

Favoriser un climat de tolérance et de civilité  
Savoir être à l'écoute de l'autre et de soi

#### Entraide

Travailler dans un esprit de collaboration  
Développer la solidarité

#### Confiance

Favoriser le sentiment de sécurité  
Œuvrer dans la transparence et la clarté

#### Équité

Offrir à chacun les mêmes ressources pour

- répondre à ses besoins
- favoriser son épanouissement
- favoriser le vivre ensemble

#### Responsabilité

Expérimenter les règles de la vie sociale et la loi  
Apprendre à assumer ses actes

Nos valeurs n'ont du sens que si elles s'incarnent dans nos pratiques.

Val-de-Travers, le 8 juillet 2019 / RB



## 2. Contexte global

### Mieux Vivre Ensemble - Conseil des élèves

#### Sujets en cours

- Diminuer le sexisme et les comportements déplacés entre les genres.
- Améliorer le comportement dans les transports publics (incivilités et bousculades).
- Déplacement de l'arrêt de bus à Longereuse (danger).
- Elèves qui ne touchent pas le sol avec leurs pieds en étant assis sur leur chaise en classe.
- Horloge dans chaque classe et dans les couloirs.

#### Sujets traités

- Règlement concernant la tenue vestimentaire.
- Décalage de bornes horaires l'après-midi pour le train de 16h06.
- Dépôt de seaux à compost à l'entrée de Longereuse et à la cafétéria.
- Mettre des plantes à plusieurs endroits dans les couloirs.
- Ajout d'un 2<sup>ème</sup> four à micro-ondes à la cafétéria.
- Zone à boules de neige à la récréation.
- Changements de sports pour les joutes d'hiver



# 3. MPP au cycle 3

## Organisation dans notre école

### Besoins

- mieux détecter les problèmes « relationnels »
  - tous les élèves sont mes élèves !
  - impliquer les élèves dans le processus
- d'outil pour effectuer le suivi des situations d'intimidation.

Nos « services internes » (SSE, médiation, infirmière scolaire) sont déjà très sollicités dans leur mandat respectif.

### Choix

- Années 8 à 11
- Mandater et décharger deux enseignants pour effectuer le suivi MPP.

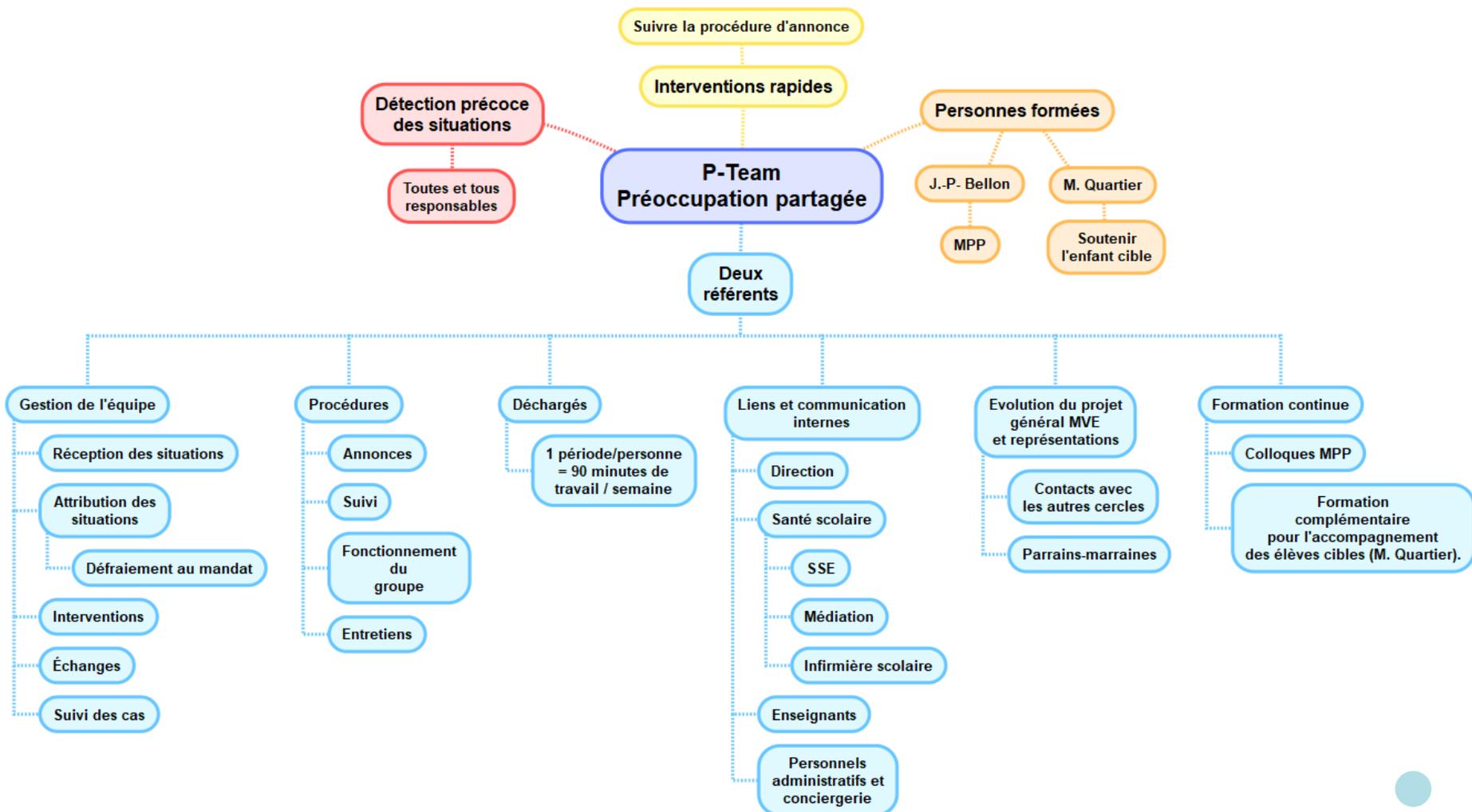
### Difficultés

- Avoir une définition commune de « l'intimidation » ou du « harcèlement ». L'équipe doit renvoyer des demandes vers les bons services.
- Accepter, pour les autres entités, de déléguer cette partie «relationnelle».
- Mettre en place un système de communication afin d'éviter une prise en charge multiple des situations.



# 3. MPP

## « P-Team »



# 3. MPP

## Bilan et suite

### Bilan

- 10 à 15 situations d'intimidation sont traitées chaque année par les référents.
- Plusieurs cas sont relayés à la médiation ou au SSE.
- Les cas réels d'intimidation sont en diminution mais existeront toujours.
- Les collègues formés sont «sous-utilisés» dans le service en rapport avec les besoins d'intervention.
- Dans certaines situations complexes d'élèves qui nécessitent un suivi à plusieurs niveaux, la MPP montre ses limites.
- Pas de sanction par la direction à ce jour.

### Suite

- Continuer à développer les outils d'accompagnement des élèves cibles.
- Travailler la posture des élèves qui sont IP (intimidateurs présumés) dans plusieurs situations.
- Mettre en place un concept de prise en charge proche de celui du cycle 3 mais adapté pour les années 3 à 6 du cercle.



# 4. Cyberharcèlement

## Prise en charge

### Constats

- Les problèmes d'intimidation via les réseaux sociaux se déroulent hors du temps scolaire tout comme les mésusages des médias sociaux.
- Nous (l'école) n'avons pas la possibilité de «sanctionner» ces comportements.

### Prise en charge

- Récupération des « preuves » (captures d'écran, fichiers son,...) par les élèves et/ou les parents.
- Prévention auprès des élèves concernés.
- Liens avec la police -> dénonciation d'office selon la situation.
- Courrier aux parents les informant de la situation et indiquant :
  - Ce qui a été entrepris par nos soins.
  - Ce à quoi ils ont droit/ils s'exposent (plainte,...).
  - Ce qui est attendu de notre part (discussion familiale en lien avec ce qui précède).
  - Que le chargé de prévention de la police est au courant de la situation.



# 5. Questions

